

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2688

2 octobre 2014

### SOMMAIRE

|  |               |  |               |
|--|---------------|--|---------------|
| <b>Agit Investment S.A.</b> .....                  | <b>128988</b> | <b>Etoile Garage S.à r.l.</b> .....              | <b>128980</b> |
| <b>Aismare Lux Holdings</b> .....                  | <b>128989</b> | <b>Eurimmo 2 S.à r.l.</b> .....                  | <b>128979</b> |
| <b>Altice S.A.</b> .....                           | <b>128991</b> | <b>European Foods Company</b> .....              | <b>128986</b> |
| <b>BBGI Investments S.C.A.</b> .....               | <b>128983</b> | <b>European Specialist Investment Funds</b> ..   | <b>128980</b> |
| <b>BBW Investment Holdings S.à r.l.</b> .....      | <b>128983</b> | <b>Evergreen Real Estate Partners Europe S.à</b> |               |
| <b>Beldico Holdings S.A.</b> .....                 | <b>128982</b> | <b>r.l.</b> .....                                | <b>128980</b> |
| <b>Boulevard Saint Germain S.A.</b> .....          | <b>128982</b> | <b>Ferronnerie Gérard S.à r.l.</b> .....         | <b>128981</b> |
| <b>BPI Europe S.A.</b> .....                       | <b>128982</b> | <b>Ficar Int. S.A.</b> .....                     | <b>128980</b> |
| <b>Brainforge S. à r.l.</b> .....                  | <b>128987</b> | <b>First Shanghai Resort S.à r.l.</b> .....      | <b>128980</b> |
| <b>C5 S.à r.l.</b> .....                           | <b>128985</b> | <b>Francaja Phinance S.A.</b> .....              | <b>128981</b> |
| <b>Café Boston Sàrl</b> .....                      | <b>128978</b> | <b>GFAM S.à r.l.</b> .....                       | <b>128987</b> |
| <b>Camelias</b> .....                              | <b>128984</b> | <b>"GIG Grundbesitz Immo A S.à r.l.</b> .....    | <b>128987</b> |
| <b>Cargo SPF</b> .....                             | <b>128985</b> | <b>Grossglockner S.à r.l.</b> .....              | <b>128986</b> |
| <b>Caribe Holding S.A.</b> .....                   | <b>128986</b> | <b>Holstar Holding S.A.</b> .....                | <b>128987</b> |
| <b>CFC Finance</b> .....                           | <b>128979</b> | <b>Horizon Investment S.A.</b> .....             | <b>129007</b> |
| <b>Chalet Au Gourmet</b> .....                     | <b>128979</b> | <b>Jalfin S.A.</b> .....                         | <b>128978</b> |
| <b>Cinatel</b> .....                               | <b>128984</b> | <b>JAP Lux Holding</b> .....                     | <b>128979</b> |
| <b>City-invest Sàrl</b> .....                      | <b>128981</b> | <b>Jenner Renewables S.à r.l.</b> .....          | <b>128979</b> |
| <b>Competrol (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....       | <b>128982</b> | <b>Kairós Estate S.A.</b> .....                  | <b>128986</b> |
| <b>Crescent Luxembourg S.à r.l.</b> .....          | <b>128978</b> | <b>Karal S.A.</b> .....                          | <b>128985</b> |
| <b>CURA Istanbul S.à r.l.</b> .....                | <b>128982</b> | <b>KH II Estates 207 S.à r.l.</b> .....          | <b>128984</b> |
| <b>Dahm Gregor et Fils S.à.r.l.</b> .....          | <b>128985</b> | <b>KH II Lending 602 S.à r.l.</b> .....          | <b>128984</b> |
| <b>Datura S.à r.l.</b> .....                       | <b>128998</b> | <b>LaSalle UK Ventures Property 10</b> .....     | <b>128983</b> |
| <b>DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.</b>       |               | <b>Saxony Acquisition S.à r.l.</b> .....         | <b>128981</b> |
| .....  | <b>129007</b> | <b>Sheridan Solutions SICAV-FIS</b> .....        | <b>129023</b> |
| <b>Degroof Green Fund</b> .....                    | <b>128995</b> | <b>Symphony S.A.</b> .....                       | <b>128988</b> |
| <b>Entreprise de Toiture Goncalves s.à r.l.</b> .. | <b>128981</b> | <b>Tamweelview Co-investment I S.à r.l.</b> ...  | <b>128988</b> |
| <b>Erdec Finance S.A.</b> .....                    | <b>128978</b> | <b>TigerLuxOne Topco S.à r.l.</b> .....          | <b>129015</b> |
| <b>Erre Lux S.A.</b> .....                         | <b>128978</b> | <b>UREIT Prop A S.à r.l.</b> .....               | <b>128987</b> |
| <b>Errico &amp; Rastoder Sàrl</b> .....            | <b>128981</b> |  |               |

**Crescent Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110306/10.

(140132344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Café Boston Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 84.498.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110308/10.

(140132257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Erre Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.905.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014110390/11.

(140132357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Erdec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERDEC FINANCE S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014110412/11.

(140131985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Jalfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.521.

Le bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014114097/12.

(140133515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**CFC Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110320/10.

(140132538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Chalet Au Gourmet, Société Anonyme.**

Siège social: L-4563 Differdange, 3, Zone d'Activités Haneboesch II.  
R.C.S. Luxembourg B 22.815.

Statuts coordonnés suivant acte du 9 juillet 2014, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110321/10.

(140131824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**JAP Lux Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 170.394.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114098/11.

(140133572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Jenner Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jenner Renewables S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014114095/11.

(140134102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Eurimmo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 174.469.

Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 Décembre 2013 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2014.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2014117191/12.

(140134629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**European Specialist Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.397.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2014.  
Référence de publication: 2014117197/10.  
(140135500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 121.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 2014.  
Référence de publication: 2014117199/10.  
(140134887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Ficar Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 128.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Ficar Int. S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.  
Référence de publication: 2014117226/11.  
(140134344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**First Shanghai Resort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 178.653.

Les comptes annuels pour la période du 7 juin 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 2014.  
Référence de publication: 2014117229/11.  
(140134785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Etoile Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 27.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Itzig, le 28 juillet 2014.  
*Pour ETOILE GARAGE S.A R.L.*  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.  
Référence de publication: 2014117218/12.  
(140134728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Errico & Rastoder Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. City-invest Sàrl).**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 69, rue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 146.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La Gérance*

Référence de publication: 2014117212/10.

(140135420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Entreprise de Toiture Goncalves s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9116 Schieren, 10, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 102.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117208/10.

(140135108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Ferronnerie Gérard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 165, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 39.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117246/11.

(140135106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Saxony Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 168.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014110949/11.

(140132529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Francaja Phinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 175.999.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Francaja Phinance S.A.*

*Société anonyme*

Référence de publication: 2014117233/12.

(140135069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110336/10.

(140132345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**CURA Istanbul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 159.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110351/10.

(140132444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Beldico Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 132.055.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2014113092/11.

(140133401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Boulevard Saint Germain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 86.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOULEVARD SAINT GERMAIN S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014113105/11.

(140134147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**BPI Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 115.437.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BPI EUROPE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014113107/12.

(140133077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**BBW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 164.772.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014113087/13.

(140134160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**BBI Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 132.346.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 25 juin 2014*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires décide de nommer KPMG Luxembourg, S.à r.l., ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113085/14.

(140132943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**LaSalle UK Ventures Property 10, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 26.460,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 136.223.

*Extrait de la décision de nomination d'un administrateur judiciaire sur demande d'un détenteur de gage flottant du 30 juin 2014  
Homologuée par la haute cour de justice, tribunal des sociétés N° du rôle 4680/2014*

Par notification de nomination du 30 juin 2014, la Haute Cour de Justice, Tribunal des Sociétés, sise à Londres, Royaume-Uni, a homologué l'ouverture d'une procédure principale d'insolvabilité dite «Administration» contre la Société en application de la loi anglaise et de l'article 3 du Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité suite à la demande de nomination de deux administrateurs judiciaires introduite par le détenteur d'un gage flottant:

- Monsieur Mark Charles Batten, associé de PricewaterhouseCoopers LLP, résidant professionnellement au 7 More London Riverside, London, SE1 2RT, Royaume-Uni, et

- Monsieur Robert Nicholas Lewis, associé de PricewaterhouseCoopers LLP, résidant professionnellement au 7 More London Riverside, London, SE1 2RT, Royaume-Uni.

Les administrateurs judiciaires sont chargés de gérer les affaires, l'activité et les biens de la Société pour la durée de la procédure.

Une copie de la décision du 30 juin 2014 ainsi qu'une traduction française sont déposés ensemble avec le présent extrait auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014125705/27.

(140141908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**Camelias, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 177.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110310/9.

(140132003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Cinatel, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 140.926.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110328/9.

(140131713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**KH II Estates 207 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 186.022.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 08 Juillet 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 avril 2014;
- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 03/10/1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 08 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014125690/17.

(140142647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**KH II Lending 602 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 41.968,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 174.379.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 08 Juillet 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 avril 2014;
- la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 février 2014;
- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 03/10/1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 08 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014125691/18.

(140142648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---



**Cargo SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 130.057.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110313/9.

(140132393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Dahm Gregor et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, Auf der Hoschtert.  
R.C.S. Luxembourg B 92.943.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110362/10.

(140132110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**C5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 171.283.

Il est porté à la connaissance de tous que le siège social de la société a fait l'objet d'un changement à partir du 25 juillet 2014. A savoir:

Transfert au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014110357/13.

(140132618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Karal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.897.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 juin 2014 que:

Monsieur Roberto DE LUCA a démissionné de sa fonction d'administrateur «B».

Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont Saint Martin (France), domicilié au 42, rue Mantrand F-54650 Saulnes (France), a été nommé en remplacement de Monsieur Roberto DE LUCA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY sera inscrite sous le nom Madame Valérie RAVIZZA.

Les mandats suivants seront renouvelés jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Antonio PORZIA, entrepreneur, résidant Via Poli 53, I-00187 Rome, Italie, Administrateur «A»;
- Monsieur Rolando ZORZI, entrepreneur, résidant Via Gioberti 54, I-00187 Rome, Italie, Administrateur «A»;
- Madame Valérie RAVIZZA, domiciliée professionnellement au 19, Boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331, Luxembourg, à la fonction d'administrateur «B»;
- La société Ser.Com Sàrl, B117942, ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331, Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014122881/22.

(140140668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Caribe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014110314/9.  
(140132010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**European Foods Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7347 Steinsel, 21A, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 72.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 25 juillet 2014.  
Pour copie conforme  
Référence de publication: 2014110427/11.  
(140131701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 6.500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.722.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prise à Luxembourg en date du 26 juin 2014*

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Madame Sandra CALVARUSO est révoquée avec date d'effet au 26 juin 2014 de son mandat de gérante pour lequel elle avait été nommée avec date d'effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014113380/14.

(140133884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Kairós Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 135.905.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2013 ont été nommé:

**ADMINISTRATEURS**

Monsieur Fabio MONTALBETTI, né 4 mars 1957 à Milano (I), demeurant à CH-6921 Vico Morcote, 31, Strada da Carona.

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Madame Andrea THIELENHAUS, née le 25 mars 1963 à Cologne (D), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue.

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

AUTONOME DE REVISION, établie à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue, numéro d'immatriculation E 955.  
jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2014122878/20.

(140140225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**GFAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.025.450,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.343.

Les comptes annuels pour la période du 31 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113390/11.

(140133264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Brainforge S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10a, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 133.093.

*Extrait de la décision de l'associé unique prises en date du 07 juillet 2014*

*Résolution unique*

Le siège social de la société Brainforge S.à.r.l. est transféré du 5, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange au 10a, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014117654/12.

(140134573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**"GIG Grundbesitz Immo A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. UREIT Prop A S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 154.389.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Juli 2014.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Der Notar*

Référence de publication: 2014113391/13.

(140133071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Holstar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 98.158.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de HOLSTAR HOLDING S.A. tenue le 25 juillet 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Assemblée Générale décide d'approuver la démission de Mademoiselle Estelle Matera de sa fonction d'Administrateur de la société et de nommer en remplacement Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, né le 9 juillet 1967 à Metz (France); son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014113451/16.

(140133865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Symphony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 148.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014115625/13.

(140135008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Agit Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 137.888.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29.07.2014*

Les actionnaires de la société AGIT INVESTMENT S.A. réunis le 29.07.2014 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Correction du nom de M. Israel MIZRACHY écrit par erreur Israel MIZRSCHY lors de sa nomination comme administrateur.

Fait à Luxembourg, le 29.07.2014.  
Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2014117612/15.

(140134453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.655.375,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.779.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 29 juillet 2014:

- de la démission de Monsieur Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014;
- de la démission de Monsieur Khaled Mohamed Abul Husain Al Khakeh en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014.

Il est aussi notifié que:

- Monsieur John Patrick McCarthy Jr., né le 06 septembre 1961 à New York (Etats Unis d'Amérique), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. John Patrick McCARTHY Jr.
- M. Mohamed Amed Darwish Karam AL QUBAISI;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Co-Investment I S. à r. l.  
Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014115628/26.

(140135414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Aismare Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.544.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Aismare Limited, a private company limited by share, having its registered office at 34A Station Road Potters Bar EN6 4HE United Kingdom and registered with the Companies House under number 7634146, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette., by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Aismare Lux Holdings" having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176544 and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 8 April 2013, published on 28 May 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1254 page 60153 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on June 2, 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) in order to raise it from its current amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) to forty-three thousand Euros (EUR 43,000.-) by creating and issuing thirteen thousand (13,000) new shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (the "New Shares") together with a total share premium of an amount of seven million four hundred eighty-seven thousand Euros (EUR 7,487,000.-);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares at premium, by a contribution in cash;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) in order to raise it from its current amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) to forty-three thousand Euros (EUR 43,000.-) by creating and issuing thirteen thousand (13,000) New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium in an amount of seven million four hundred eighty-seven thousand Euros (EUR 7,487,000.-).

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to the New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium in an amount of seven million four hundred eighty-seven thousand Euros (EUR 7,487,000.-).

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium in an amount of seven million four hundred eighty-seven thousand Euros (EUR 7,487,000.-) have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of seven million five hundred thousand Euros (EUR 7,500,000.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 5.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

### “ 5.1. Subscribed Share Capital.

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at forty-three thousand Euros (EUR 43,000.-) represented by forty-three thousand (43,000) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Aismare Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34A Station Road Potters Bar EN6 4HE Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 7634146, (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Mme Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Aismare Lux Holdings» ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176544 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2013, publié le 28 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1254 page 60153 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juin 2014 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié l au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille Euros (EUR 13.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente mille Euros (EUR 30.000,-) à quarante-trois mille Euros (EUR 43.000,-) par la création et l'émission de treize mille (13.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), avec une prime d'émission d'un montant total de sept million quatre cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 7.487.000,-);

b. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission par apport en numéraire de l'Associé Unique de la Société;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'ordre du jour repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant treize mille Euros (EUR 13.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente mille Euros (EUR 30.000,-) à quarante-trois mille Euros (EUR 43.000,-) par la création et l'émission de treize mille (13.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de sept million quatre cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 7.487.000,-).

#### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de sept million quatre cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 7.487.000,-).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ainsi que la prime d'émission d'un montant total de sept million quatre cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 7.487.000,-) ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le

montant total de sept million cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital Souscrit et Libéré.**

5.1.1 Le capital social est fixé à quarante-trois mille Euros (EUR 43.000,-) représenté par quarante-trois mille (43.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014117616/132.

(140135306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Altice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.391.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth day of July,  
before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette,

there appeared:

Sophie Henryon, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the "Board") of Altice S.A., a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.391 (the "Company"),

pursuant to resolutions taken by the Board on 24 July 2014, a copy of which have been presented to the undersigned notary (the "Resolutions").

A copy of these Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, dated 3 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 501 dated 25 February 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company has an issued share capital of two million two hundred twenty-nine thousand seven hundred six euro and seventeen euro cents (EUR 2,229,706.17), represented by two hundred twenty-two million nine hundred seventy thousand six hundred seventeen (222,970,617) fully paid-up ordinary shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

III. Article 5 of the Articles provides as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two million two hundred twenty-nine thousand seven hundred six euro and seventeen euro cents (EUR 2,229,706.17), represented by two hundred twenty-two million nine hundred seventy thousand six hundred seventeen (222,970,617) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.



**5.2.** The issued share capital and the authorised share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

**5.6.** The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the resolutions approving the authorised capital, and without prejudice to any renewals, to:

(i) increase the current share capital in whole or in part on one or more occasions by (a) a maximum amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) with or without the issue of shares (but if with the issue of shares by the issue of Ordinary Shares) against payment in cash or in kind or against an incorporation of share premium, account 115, distributable reserves or retained earnings and/or (b) a maximum amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of Class B Shares (including but not limited to the issue of Class B Shares on the exercise of any warrants that may be issued by the Company from time to time) against payment in cash (such payment being equal to the aggregate nominal value of the Class B Shares to be issued);

(ii) determine the place and date of the issue (or any successive issue) and the terms and conditions of the subscription for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be;

(iii) determine the allocation of the subscription price for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares to the share capital, share premium and/or any other reserve account of the Company;

(iv) limit and/or withdraw the preferential subscription rights of existing shareholders in case of an issuance of Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be; and

(v) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register to reflect the amendment accordingly.

**5.7.** Whenever the General Meeting or Board has effected a share capital increase pursuant to the foregoing provisions, Article 5.1 of these Articles shall be amended so as to reflect the increase.”

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-seven thousand five hundred eighteen euro and seventy-three euro cents (EUR 247,518.73) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of two million two hundred twenty-nine thousand seven hundred six euro and seventeen euro cents (EUR 2,229,706.17) represented by fully paid up shares consisting of two hundred twenty-two million nine hundred seventy thousand six hundred seventeen (222,970,617) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to two million four hundred seventy-seven thousand two hundred twenty-four euro and ninety euro cents (EUR 2,477,224.17) by the creation and issuance of twenty-four million seven hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-three (24,751,873) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Share Issue”);

(b) authorise any lawyer of Luther, having its professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg acting individually with full power of substitution, to appear before a notary public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed for by Carlyle and Cinven (as defined in the Resolutions) as follows:

(i) 16,617,409 (sixteen million six hundred seventeen thousand four hundred nine) new ordinary shares have been subscribed by Carlyle; and

(ii) 8,134,464 (eight million one hundred thirty-four thousand four hundred sixty-four) new ordinary shares have been subscribed by Cinven,

and delivered to the Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V. (“Euroclear Nederland”).

The Share Issue has been entirely paid-up by way of a contribution in kind (as defined in the Resolutions) in an aggregate value of seven hundred seventy-eight million two hundred eighty thousand five hundred seventy-eight euro (EUR 778,280,578.-) made by the above subscribers, as approved by the Resolutions, it being understood that an amount of seven hundred seventy-eight millions thirty-three thousand fifty-nine euro and twenty-seven euro cents (EUR 778,033,059.27) shall be allocated to the Company’s share premium account (the “Subscription Funds”).

Following receipt of the report issued by Deloitte S.A. as réviseur d’entreprises agréé (approved external auditor) pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), (a copy of which has been presented to the undersigned notary), the new ordinary shares to be issued pursuant to the Resolutions were issued as of 24 July 2014.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend articles 5.1. and 6.1 of the Articles, which should now be read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two million four hundred seventy-seven thousand two hundred twenty-four euro and ninety euro cents (EUR 2,477,224.90), represented by two hundred forty-seven million seven hundred twenty-two thou-



sand four hundred ninety (247,722,490) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

and

" 6.1. The Company's share capital is divided into two hundred forty-seven million seven hundred twenty-two thousand four hundred ninety (247,722,490) Ordinary Shares and, if issued, Class B Shares (collectively the Shares)."

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares and expressly acknowledges that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies of 10<sup>th</sup> August 1915 have been fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le «Conseil») de Altice S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391 (la «Société»),

en vertu de résolutions prises par le Conseil le 24 juillet 2014 dont la copie des extraits a été présentées au notaire instrumentant (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu des Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 25 février 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, le 27 juin 2014, qui n'est pas encore publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de deux millions deux cent vingt-neuf mille sept cent six euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 2.229.706,17) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent vingt-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent dix-sept (222.970.617) actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 5 des Statuts prévoit ce qui suit:

« 5.1. Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent vingt-neuf mille sept cent six euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 2.229.706,17), représenté par deux cent vingt-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent dix-sept (222.970.617) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social émis et le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

5.6. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des décisions approuvant le capital autorisé et sans préjudice de tous renouvellements, à:

(i) augmenter le capital social existant en tout ou partie à une ou plusieurs reprises (a) d'un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) avant ou sans émission d'actions (mais en cas d'émission d'actions par l'émission d'Actions Ordinaires) contre paiement en numéraire ou en nature ou contre incorporation de prime d'émission, de compte 115, de réserves distribuables ou de bénéfices non distribués et/ou (b) d'un montant maximum de vingt millions

d'euros (EUR 20.000.000,-) par l'émission d'Actions de Classe B (en ce compris mais sans se limiter à l'émission d'Actions de Classe B à l'exercice de tous warrants que la Société peut émettre de temps en temps), contre paiement en numéraire (ce paiement étant égal à la valeur nominale totale des Actions de Classe B à émettre);

(ii) déterminer le lieu et la date de l'émission (ou toute émission successive) et les modalités de souscriptions des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires, le cas échéant;

(iii) déterminer l'affectation du prix de souscription des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires au compte de capital social, de prime démission et/ou de toute autre réserve de la Société;

(iv) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en cas d'une émission d'Actions de Classe B et/ou d'Actions Ordinaires, le cas échéant; et

(v) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions pour y faire figurer les modifications en conséquence.

**5.7.** Chaque fois que l'Assemblée Générale ou le Conseil a effectué une augmentation du capital social en vertu des dispositions qui précèdent, l'Article 5.1 des présents Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation.»

IV. Le Conseil, conformément aux Résolutions, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-sept mille cinq cent dix-huit euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 247.518,73) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions deux cent vingt-neuf mille sept cent six euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 2.229.706,17) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent vingt-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent dix-sept (222.970.617) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à deux millions quatre cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (EUR 2.477.224,90) par la création et l'émission de vingt-quatre millions sept cent cinquante-et-un mille huit cent soixante-treize (24.751.873) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (l'«Emission d'Actions»);

(b) d'autoriser tout avocat de Luther, dont l'adresse professionnelle se situe Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernés de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été intégralement souscrite par Carlyle et Cinven (tels que définis dans les Résolutions) comme suit:

(i) 16.617.409 (seize millions six cent dix-sept mille quatre cent neuf) nouvelles actions ordinaires ont été souscrites par Carlyle; et

(ii) 8.134.464 (huit millions cent trente-quatre mille quatre cent soixante-quatre) nouvelles actions ordinaires ont été souscrites par Cinven.

et remises à Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V. ("Euroclear Nederland").

L'Emission d'Actions a été intégralement libérée par un apport en nature (tel que défini dans les Résolutions) d'un montant total de sept cent soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 778.280.578,-) fait par les souscripteurs ci-dessus, tel qu'approuvé par les Résolutions, étant entendu qu'un montant de sept cent soixante-dix-huit millions trente-trois mille cinquante-neuf euros et vingt-sept centimes d'euro (EUR 778.033.059,27) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société (les «Fonds de Souscription»).

Après réception du rapport émis par Deloitte S.A. en qualité de réviseur d'entreprises agréé conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») (dont une copie a été présentée au notaire instrumentant) les nouvelles actions à émettre en vertu des Résolutions ont été émises à compter du 24 juillet 2014.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier les articles 5.1 et 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (EUR 2.477.224,90) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-sept millions sept cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (247.722.490) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

et

« **6.1.** Le capital social de la Société est divisé en deux cent quarante-sept millions sept cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (247.722.490) Actions Ordinaires et, si elles sont émises, les Actions de Classe B (collectivement les Actions).»

128995

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des coûts*

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant d'environ EUR 7.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des prénom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014117619/220.

(140135442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Degroof Green Fund, Fonds Commun de Placement.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-HUIT JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de «Degroof Gestion Institutionnelle- Luxembourg» une société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au R.C.S. Luxembourg numéro B 104980 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 270 du 25 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire METZLER en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 390 du 22 février 2006.

L'Assemblée est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Christophe Serwy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Catherine Thiry, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 2.000 (deux mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

3.1 La gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières relevant de la directive 2009/65/CE et d'autres organismes de placement collectif (telle que transposée en droit luxembourgeois par la loi du 17 décembre 2010 et telle qu'elle pourra être modifiée par la suite, ci-après «la loi sur les OPC»), incluant mais non limité à la gestion collective de portefeuille, ainsi que l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif, soumis à la législation luxembourgeoise ou étrangère, au sens de la loi concernant les organismes de placement collectif.

La société a également pour objet la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée en vertu d'un mandat.

3.2 La gestion de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE, (telle que transposée en droit luxembourgeois par la loi du 13 juillet 2013 et telle qu'elle pourra être modifiée par la suite, ci-après «la loi AIFM») incluant mais non limité à la gestion des fonds d'investissement alternatifs, y compris la gestion du portefeuille et la gestion des risques, ainsi que l'administration et la commercialisation des fonds d'investissement alternatifs, ainsi que toutes les activités liées aux actifs d'un fonds d'investissement alternatif.

La société a également pour objet la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée en vertu d'un mandat.

3.3 Sous réserve d'obtenir l'agrément nécessaire, la société pourra également fournir, les services auxiliaires tels que prévus par la loi OPC et la loi AIFM, à savoir le conseil en investissement, la garde et administration, pour des parts ou actions d'organismes de placement collectifs, la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers, étant entendu que ces services auxiliaires ne peuvent être exercés à titre principal et dans le respect des dispositions des Lois de 1915, 2010 et 2013.

La société pourra accomplir tous autres services et toutes opérations, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.»

2. Modification de l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. alinéa 2.** Le conseil d'administration nomme les dirigeants de la société au sens de la loi sur les OPC et de la loi AIFM et s'il y a lieu, peut nommer un directeur général et/ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la société.»

3. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales de la société et pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

La conduite de l'activité de la société sera déterminée par au moins deux dirigeants au sens de la loi sur les OPC et de la loi AIFM.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou directeurs, associés ou non.

Il peut déléguer à des tiers, pour le compte de la société et sous sa responsabilité, l'exercice d'une ou de plusieurs des fonctions découlant de l'objet principal de la société, aux conditions prévues par la loi sur les OPC et la loi AIFM.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles du mandat; la responsabilité des dirigeants se détermine en outre conformément à la loi sur les OPC et la loi AIFM.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale, et impose au conseil d'administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements et avantages quelconques alloués aux délégués.»

4. Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. alinéa 1<sup>er</sup>.** Sous réserve des dispositions de la loi sur le OPC et/ou de la loi AIFM, aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou personnes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou directeurs de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou personne ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, dirigeants, directeurs, fondés de pouvoir ou employés. L'administrateur, dirigeant ou directeur de la société qui est administrateur, associé, dirigeant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou personne avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.»

5. Modification de l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 26.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi sur les OPC et la loi AIFM.»

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet:

3.1 La gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières relevant de la directive 2009/65/CE et d'autres organismes de placement collectif (telle que transposée en droit luxembourgeois par la loi du 17 décembre 2010 et telle qu'elle pourra être modifiée par la suite, ci-après «la loi sur les OPC»), incluant mais non limité à la gestion collective de portefeuille, ainsi que l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif, soumis à la législation luxembourgeoise ou étrangère, au sens de la loi concernant les organismes de placement collectif.

La société a également pour objet la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée en vertu d'un mandat.

3.2 La gestion de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE, (telle que transposée en droit luxembourgeois par la loi du 13 juillet 2013 et telle qu'elle pourra être modifiée par la suite, ci-après «la loi AIFM») incluant mais non limité à la gestion des fonds d'investissement alternatifs, y compris la gestion du portefeuille et la gestion des risques, ainsi que l'administration et la commercialisation des fonds d'investissement alternatifs, ainsi que toutes les activités liées aux actifs d'un fonds d'investissement alternatif.

La société a également pour objet la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée en vertu d'un mandat.

3.3 Sous réserve d'obtenir l'agrément nécessaire, la société pourra également fournir, les services auxiliaires tels que prévus par la loi OPC et la loi AIFM, à savoir le conseil en investissement, la garde et administration, pour des parts ou actions d'organismes de placement collectifs, la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers, étant entendu que ces services auxiliaires ne peuvent être exercés à titre principal et dans le respect des dispositions des Lois de 1915, 2010 et 2013.

La société pourra accomplir tous autres services et toutes opérations, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9, alinéa 2.** Le conseil d'administration nomme les dirigeants de la société au sens de la loi sur les OPC et de la loi AIFM et s'il y a lieu, peut nommer un directeur général et/ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la société.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales de la société et pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

La conduite de l'activité de la société sera déterminée par au moins deux dirigeants au sens de la loi sur les OPC et de la loi AIFM.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou directeurs, associés ou non.

Il peut déléguer à des tiers, pour le compte de la société et sous sa responsabilité, l'exercice d'une ou de plusieurs des fonctions découlant de l'objet principal de la société, aux conditions prévues par la loi sur les OPC et la loi AIFM.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles du mandat; la responsabilité des dirigeants se détermine en outre conformément à la loi sur les OPC et la loi AIFM.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale, et impose au conseil d'administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements et avantages quelconques alloués aux délégués.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. alinéa 1<sup>er</sup>.** Sous réserve des dispositions de la loi sur le OPC et/ou de la loi AIFM, aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou personnes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou directeurs de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou personne ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, dirigeants, directeurs, fondés de pouvoir ou employés. L'administrateur, dirigeant ou directeur de la société qui est administrateur, associé, dirigeant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou personne avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 26.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi sur les OPC et la loi AIFM.»

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 15: 30 heures.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée et aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SERWY, F. MIGNON, C. THIRY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juillet 2014. Relation: RED/2014/1609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014118148/174.

(140135950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

**Datura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.025.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

Appeared:

The company MAZE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg with file number B-110.554, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Datura S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Board of managers.** The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

#### **Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 11. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

##### Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

##### Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January of each year and end on the 31<sup>th</sup> December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

##### Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

### Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory Measures*

The first financial year shall begin today, and end on 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Evaluation of the Expenses*

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand and one hundred fifty (EUR 1,150.-).

#### *Subscription*

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company MAZE S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire share capital, immediately took the following decisions:

- 1.- The registered office of the Company is set at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.-The number of Managers is set to one.
- 3.-The general meeting appoints as the sole Manager, for an indefinite period:
  - TITAN, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.838.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par devant Nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

La société MAZE S.à r.l., société constituée sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de dossier B-110.554.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Datura S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Capellen/Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

### Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

**Art. 11. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

##### Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

##### Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et

(v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

### *Souscription*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société MAZE S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Décision de l'associé unique*

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérant unique, pour une durée indéterminée:

- La société à responsabilité limitée TITAN dont le siège social est situé à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838;



*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2014. Relation GRE/2014/2945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014118146/457.

(140137074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

**DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.700.159,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110359/10.

(140132436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Horizon Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 189.119.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Mrs. Panagiota CHRISTIDI, housewife, born in Athens, Greece on 12 August 1967, residing in Greece, at 4c Kerkyras street 15126 Marousi,

here duly represented by Mr. Aurélien PROUST, private employee, residing professionally at 11, avenue Emile Reuter by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. Damianos CHARALAMPIDIS, banker, born in Athens, Greece on 9 February 1964, residing in Greece, at 4c Kerkyras street 15126 Marousi,

here duly represented by Mr. Aurélien PROUST, private employee, residing professionally at 11, avenue Emile Reuter by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies initialed "ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which they intend to organize.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** A société anonyme is hereby formed under the name "HORIZON INVESTMENT SA" (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 2.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### Capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to issue further shares up to a maximum authorised share capital of EUR 3,000,000 (three million Euros) divided into shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### Management supervision

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.



When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 7.** The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 8.** The Board of Directors shall appoint a chairman among its members;

in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

**Art. 9.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 10.** The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 11.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors.

The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), in the cases provided by law.

The statutory auditors and the independent auditors shall be appointed by the general meeting, which will fix their remuneration and the duration of their mandate. The statutory auditors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

#### **Accounting year - General meeting**

**Art. 12.** The accounting year of the Company begins on the first January and terminates on the thirty-first December of each year.

**Art. 13.** In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 16.** The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June at 4:00 pm. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euros).

#### *Transitory dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2014.

The first annual General Meeting shall be held in the year 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed by as follows:

|  |            |
|--|------------|
| Mrs. Panagiota CHRISTIDI, prenamed . . . . .   | 155 shares |
| Mr. Damianos CHARALAMPIDIS, prenamed . . . . . | 155 shares |

All the subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Extraordinary general meeting*

The above shareholders, represented as stated hereabove and representing the whole of the subscribed capital, and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the one of statutory auditors at 1 (one).
- 3.- The following persons have been elected as directors:

Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address in Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Mr. Gerdy ROOSE, expert comptable, born on February 14<sup>th</sup>, 1966 in Wevelgem (Belgium), with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

Mr. Pierre LENTZ, expert comptable, born on April 22<sup>nd</sup>, 1959 in Luxembourg with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

4.- The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr Claude SCHMITZ, prenamed.

5.- The following has been appointed as statutory auditor AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2020.

The mandatory of the appearing party, acting in the hereabove stated capacity, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any certificated deed to the present.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **ONT COMPARU:**

Madame Panagiota CHRISTIDI, femme au foyer, née à Athènes, Grèce le 12 août 1967, demeurant au 4c Kerkyras street, 15126 Marousi, Grèce,

ici représentée par Monsieur Aurélien PROUST, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Monsieur Damianos CHARALAMPIDIS, banquier, né à Athènes, Grèce le 9 février 1964, demeurant au 4c Kerkyras street 15126 Marousi, Grèce,

ici représenté par Monsieur Aurélien PROUST, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent comme suit.

#### **Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "HORIZON INVESTMENT SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social existant, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de EUR 3.000.000,-(trois millions d'euros) par l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins 3 (trois) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2015.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

|  |             |
|--|-------------|
| Madame. Panagiota CHRISTIDI, précitée . . . . .    | 155 actions |
| Monsieur Damianos CHARALAMPIDIS, précité . . . . . | 155 actions |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires ci-dessus, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22 avril 1959 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.



Le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aurélien Proust, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 juillet 2014. LAC / 2014 / 35479. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Référence de publication: 2014121467/426.

(140140092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

**TigerLuxOne Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.107.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Tiger Group Holdings Limited, a non cellular company limited by shares, incorporated and existing under the laws of Guernsey having its registered office at P.O. 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands, registered with the Guernsey Registry under number 58660,

here represented by Mrs Alexia UHL, employee, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entity is the sole shareholder (the "Shareholder") which are also holders of all voting rights of TigerLuxOne Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty thousand euro (EUR 40,000), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.107 and incorporated pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2014, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not yet been amended.

Such appearing person, acting in her above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one class of ordinary shares and nine classes A1 to class A9 shares, and subsequently reallocate the existing shares into ordinary shares.

2. Increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 16,880,000) so as to raise it from its amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to sixteen million nine hundred and twenty thousand Euro (EUR 16,920,000) by the issue of one hundred and sixty-five million two hundred thousand (165,200,000) ordinary shares and one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A1 to A9 shares, together with a share premium in a total amount of four thousand five hundred and thirty-four Euro and thirty cents (EUR 4,534.30) such premium to be attached to the ordinary shares, paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Amendment of article 18 of the Articles of the Company.

*First resolution*

The Shareholder resolves to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one class of ordinary shares and class A1 to class A9 shares, and subsequently to reallocate the four million (4,000,000) existing shares into four million (4,000,000) ordinary shares.

### *Second resolution*

The Shareholder resolves to further increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 16,880,000) so as to raise it from its amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to sixteen million nine hundred and twenty thousand Euro (EUR 16,920,000) by the issue of:

- one hundred and sixty-five million two hundred thousand (165,200,000) ordinary shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A1 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A2 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A3 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A4 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A5 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A6 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A7 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A8 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) new class A9 shares,

with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium in a total amount of four thousand five hundred and thirty-four Euro and thirty cents (EUR 4,534.30), such premium to be attached to the ordinary shares.

### *Subscription and payment*

The New Shares have been subscribed and paid in full by the Shareholder.

The total amount of the capital increase amounting to sixteen million eight hundred and eighty-four thousand five hundred and thirty-four Euros and thirty cents (EUR 16,884,534.30) is allocated as follows: sixteen million eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 16,880,000) to the share capital of the Company and four thousand five hundred and thirty-four Euro and thirty cents (EUR 4,534.30) to the share premium account of the Company.

The amount of the capital increase has been paid up in cash, proof of such payment has been given to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increases, which shall now read as follows:

#### **" Art. 5.**

5.1 The Company's share capital is set at sixteen million nine hundred and twenty thousand Euro (EUR 16,920,000) divided between:

- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A1 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A2 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A3 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A4 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A5 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A6 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A7 shares,
- one hundred and sixty-nine million two hundred thousand (169,200,000) class A9 shares,

with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (all class A1 to class A9 shares are referred as the "A Shares"). Ordinary Shares and A Shares are referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may repurchase, redeem and/or cancel the A Shares subject as provided in the 1915 Law and the provisions of this article 5.

5.3 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the numerical order (starting with the class A1) and within the following periods (each a "Repurchase and Cancellation Period") (in this Article 5.3):

- a) the Class A1 Shares may only be repurchased and cancelled between their date of issue and 31 December 2015;
- b) the Class A2 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2016 and 31 December 2016;
- c) the Class A3 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2017 and 31 December 2017;



- d) the Class A4 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2018 and 31 December 2018;
- e) the Class A5 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2019 and 31 December 2019;
- f) the Class A6 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2020 and 31 December 2020;
- g) the Class A7 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2021 and 31 December 2021;
- h) the Class A8 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2022 and 31 December 2022; and the Class A9 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2023 and 31 December 2023;

in case a class of A shares is not repurchased and cancelled in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period for that Class of A Shares shall be extended to a new repurchase and cancellation period starting after the end of the A9 Repurchase and Cancellation Period for a one year period (the "New Repurchase and Cancellation Period")(or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Repurchase and Cancellation Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Repurchase and Cancellation Period. The class of A Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A1 to Class A9 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.4 In the event that a Class of A Shares is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period (a "Repurchased Class"), the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of A Shares to be repurchased (the "Next Repurchase and Cancellation Period") shall be brought forward to the first business day after the day when the Repurchased Class are repurchased and cancelled, while the closing date of the Next Repurchase and Cancellation Period remains unchanged so that the Next Repurchase and Cancellation Period is extended (and so that, for example, if the Class A1 Shares are repurchased on 1 September 2014, the Repurchase and Cancellation Period in respect of the Class A2 Shares shall be 2 September 2014 to 31 December 2016).

5.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount may be discharged by the Company in cash or in kind or by way of set-off.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager(s) on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 18 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount, provided that this amount is not higher than the amount of Available Liquidities, relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Liquidities" means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Manager(s) will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses expressed as a positive), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles and (iii) any dividends to which the holders of Shares are entitled under Article 18 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend "OD" and Profit Entitlement "PE" as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits of the Company (including carried forward profits);

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

OD = any annual fixed dividends to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles;

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividend to which the holder(s) of the A Shares are entitled pursuant to Article 18).

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than thirty (30) days and no later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Shares.

-"Total Cancellation Amount" means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period).

5.6 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.8 All Shares have equal rights."

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increases, which shall now read as follows:

" **Art. 18.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders. In the event that the Shareholders determine to distribute funds, the determination of the amount of such distribution is subject to the following provisions of this article 18.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to an annual fixed dividend in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Ordinary Shares held by them.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them.

Any balance shall be allocated to the holder(s) of the A shares in issue pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried

forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable"

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Tiger Group Holdings Limited, une société non-cellular limitée par actions (non cellular company limited by shares), constituée et existante sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à P.O. 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands, enregistrée au registre de Guernesey sous le numéro 58660,

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'entité susmentionnée est l'associé (l'"Associé") détenteur de l'ensemble des droits de vote de TigerLuxOne Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 188.107, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2014, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Conversion des parts sociales de la Société en différentes catégories de parts sociales, c'est-à-dire en parts sociales ordinaires et en parts sociales de catégories A1 à A9 et ré-allocation subséquente des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de seize millions huit cent quatre-vingt mille Euros (16.880.000,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à seize millions neuf cent vingt mille Euros (16.920.000,- EUR) par l'émission de cent soixante-cinq millions deux cent mille (165.200.000) nouvelles parts sociales ordinaires et cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1 à A9, avec une prime d'émission d'un montant total de quatre mille cinq cent trente-quatre Euros et tente centimes d'Euro (4.534,30 EUR), payé par un apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Modification de l'article 18 des Statuts de la Société.

#### *Première résolution*

L'Associé décide de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de parts sociales, c'est-à-dire en parts sociales ordinaires et en parts sociales préférentielles de catégories A1 à A9 et de réallouer subséquentement les quatre millions (4.000.000) de parts sociales existantes en quatre millions (4.000.000) parts sociales ordinaires.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize millions huit cent quatre-vingt mille Euros (16.880.000,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à seize millions neuf cent vingt mille Euros (16.920.000,- EUR) par l'émission de:

- cent soixante-cinq millions deux cent mille (165.200.000) parts sociales ordinaires,

- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9,

d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en numéraire, avec une prime d'émission d'un montant total de quatre mille cinq cent trente-quatre Euros et tente centimes d'Euro (4.534,30 EUR), cette prime d'émission est allouée aux parts sociales ordinaires.

#### *Souscription et paiement*

L'Associé déclare souscrire et payer la totalité des Nouvelles Parts Sociales.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à seize millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent trente-quatre Euros et trente centimes d'Euro (16.884.534,30 EUR) est affecté comme suit: seize millions huit cent quatre-vingt mille Euros (16.880.000,- EUR) au capital social de la Société et quatre mille cinq cent trente-quatre Euros et tente centimes d'Euro (4.534,30 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

La somme de l'augmentation de capital a été payée en numéraire, la preuve de ce paiement ayant été remise au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, qui se lira désormais comme suit:

#### **" Art. 5.**

5.1 Le capital souscrit est fixé à seize millions neuf cent vingt mille Euros (16.920.000,- EUR) représenté par:

- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A1,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A2,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A3,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A4,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A5,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A6,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A7,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A8,
- cent soixante-neuf millions deux cent mille (169.200.000) parts sociales de catégorie A9,

ayant chacune une valeur nominale d'un centime Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées (l'ensemble des parts sociales ordinaires de catégories A1 à A9 sont qualifiées de "Parts Sociales A"). Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont qualifiées de "Parts Sociales". Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales au moment pertinent et "Associé" doit être interprété en conséquence.

5.2 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler les Parts Sociales A sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et du présent article 5.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A entières via le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans telle(s) catégorie(s), conformément aux dispositions du présent article 5. Dans le cas de rachats et annulations de catégories de Parts Sociales A, de tels annulations et rachat seront réalisés dans l'ordre alphabétique (commençant par la catégorie A1) et dans les périodes suivantes (chacune une "Période de Rachat et d'Annulation") (dans le présent article 5.3):

- a) les Parts Sociales de Catégorie A1 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur date d'émission et le 31 décembre 2015;
- b) les Parts Sociales de Catégorie A2 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016;
- c) les Parts Sociales de Catégorie A3 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017;

d) les Parts Sociales de Catégorie A4 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018;

e) les Parts Sociales de Catégorie A5 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019;

f) les Parts Sociales de Catégorie A6 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020;

g) les Parts Sociales de Catégorie A7 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021;

h) les Parts Sociales de Catégorie A8 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022;

i) les Parts Sociales de Catégorie A9 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023;

si une catégorie de Parts Sociales A n'est pas rachetée et annulée à la Période de Rachat et d'Annulation concernée, les dates de telle Période de Rachat et d'Annulation pour telle catégorie de Parts Sociales A seront prolongées à une nouvelle Période de Rachat et d'Annulation commençant après la fin de la Période de Rachat et d'Annulation A9 (la "Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation") (ou selon le cas, la date immédiatement près la fin de la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation qui précède d'une autre catégorie) et finiront au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Les Parts Sociales A qui ne sont pas rachetées ou annulées dans leur Période de Rachat et d'Annulation correspondante seront dans l'ordre de catégorie A1 à catégorie A9 (dans la mesure où ce n'est pas rachetée ou annulée).

5.4 Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales A est rachetée et annulée endéans sa Période de Rachat et d'Annulation (une "Catégorie Rachetée"), la date de départ de la Période de Rachat et d'Annulation de la prochaine catégorie de Parts Sociales A à racheter (le "Prochaine Période de Rachat et d'Annulation") sera avancée au premier jour ouvrable suivant le jour auquel la Catégorie Rachetée est rachetée et annulée, alors que la date d'expiration de la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation demeurera inchangée de telle sorte que la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation est étendue (ainsi, par exemple, si les Parts Sociales de Catégorie A1 sont rachetées le 1<sup>er</sup> septembre 2014, la Période de Rachat et d'Annulation concernant les Parts Sociales de Catégorie A2 sera entre le 2 septembre 2014 et le 31 décembre 2016).

5.5 Dans le cas d'une réduction de capital via le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, cette catégorie de Parts Sociales A donne droit aux détenteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans telle catégorie au Montant Disponible (avec la limite toutefois du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs de Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie concernée détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales A à racheter et annuler. Le Montant Total D'Annulation peut être payé par la Société en numéraire ou en nature ou par compensation.

Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de Parts Sociales A concernée sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible, étant entendu que ce montant ne soit pas plus élevé que le montant de Liquidités Disponibles, relatif à la Période de Rachat et d'Annulation concernée ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas. Lors du rachat et l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

Aux fins des présents Statuts, les termes suivants auront les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.  
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales A concernée.

- "Liquidités Disponibles" signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (sous réserve des espèces en dépôts à terme avec une maturité restante excédant six mois), (ii) les instruments du marché monétaire négociables, obligations et autres titres d'emprunt et toute créance qui selon le Conseil de Gérance sera payée à la Société à court terme, moins toute charge ou autre dette de la Société payable dans moins de six mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires concernant la Période de Rachat et d'Annulation concernée ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas et (iii) tout actif tel que des parts sociales, titres ou valeurs mobilières de toute autre sorte détenus par la Société.

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales A concernée le montant total des bénéfices nets de la Société, accrus par (i) toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission qui pourra être incluse en entier sur décision du Conseil de gérance) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie des Parts Sociales A à



annuler mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif, (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts et (iii) tout dividende auxquels les détenteurs des Parts Sociales ont droit selon l'article 18 (tous les droits de dividendes appelés Dividendes Ordinaires "DO" et les Droits aux Bénéfices "DB" selon le cas et comme défini ci-dessous), à chaque fois telle que précisée dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, tout double-comptage), afin que:

$$MD = (BN+E+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Dans lequel:

MD = le Montant Disponible;

BN = bénéfices nets de la Société;

E = toute prime d'émission librement distribuable et réserves;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales A à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif;

RL = toutes sommes à placer dans des réserves conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

DO = tous dividendes fixes annuels auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts;

DB = droit aux bénéfices (les dividendes fixes annuels auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales A ont droit conformément aux Statuts).

- "Montant Total d'Annulation" signifie un montant ne dépassant par le Montant Disponible relatif à la Période de Rachat et d'Annulation correspondante (ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas), étant entendu que ce Montant Total d'Annulation ne pourra pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatif à la Période de Rachat et d'Annulation correspondante (ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas).

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale A dans la catégorie de Part Sociale A concernée à payer aux Actionnaires.

Tout montant de prime d'émission payé en complément de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve disponible pour primes d'émission qui sera à la libre disposition de la Société.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou autres apports sans émettre des parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions concernant l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant apporté à l'apporteur."

#### Quatrième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 18 des statuts de la société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 18.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés. Dans le cas où les Associés décident de faire une distribution, celle-ci devra être fait conformément aux dispositions suivantes du présent article 18.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit aux dividendes fixes annuels pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenus par eux.

Les détenteurs des Parts Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de part sociales de catégorie A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A1 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A3 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A4 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A5 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A6 détenus par eux, puis,



- les détenteurs de part sociales de catégorie A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A7 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A8 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A9 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A9 détenus par eux.

Tout solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales A émises conformément à une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. LAC/2014/32199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014123219/463.

(140140137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

### **Sheridan Solutions SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.943.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of July;

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Sheridan Solutions SICAV-FIS, a société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé, established and having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 158.943, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 February 2011, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 391 on 28 February 2011.

The Meeting was opened with Mr Günther Graw, director, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary of the Meeting Mr Henning Schwabe, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Michael Kirsch, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The Meeting has been called pursuant to a second convening notice, the extraordinary general meeting held before the undersigned notary on 2 June 2014 having not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and thus could not validly deliberate on the items of its agenda.

II. No quorum is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

III. Convening notices have been published in the "Tageblatt", the "Luxemburger Wort" and the Mémorial on 3 June and on 19 June 2014;

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

- 1) Decision on the dissolution and liquidation of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of its powers.
- 3) Miscellaneous.

V. That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the officiating notary.

VI. That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the bureau of the Meeting and the officiating notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Second resolution*

As a consequence of the above, the meeting resolves to appoint Mr. Günter Graw, Mr. Thomas Baumgartner and Mr. Stéphane Weyders, all directors of the Company, professionally residing in Luxembourg, as liquidators of the Company.

The meeting resolves that the liquidators will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and that the liquidators are empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is requested.
- to delegate to one or more proxies such part of their powers they determines and for the period they will fix, for special or specific operations, under their own responsibility.

The liquidators are furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint KPMG Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B-35.470, as auditor to the liquidation.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: G. GRAW, H. SCHWABE, M. KIRSCH ET H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33644. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115586/70.

(140134698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.